



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt et prélèvements sociaux sur les revenus de 2019
Avis d'impôt établi en 2020

Vos références

Numéro fiscal (C) : 20 17 506 221 038

Adresse d'imposition au 01/01/2020 :
3 RUE DES COMMUNES
21700 VOSNE ROMANEE

Numéro FIP : 210 07 11 4318467789 4

Référence de l'avis : 20 21 A031139 23
Numéro de rôle : 011
Date d'établissement : 08/07/2020
Date de mise en recouvrement : 31/07/2020

MME GROS JEANINE
3 RUE DES COMMUNES
21700 VOSNE ROMANEE

Somme qui vous est remboursée

3 966,00 €

Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2019.

Vous serez remboursé par virement le 24/07/2020 sur le compte bancaire suivant :

FR76 1100 6210 120X XXXX XXX0 136

Identifiant de la banque : AGRIFRPP810

Émetteur du virement : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

SIP BEAUNE
SAID BEAUNE
1 RUE GASTON ROUPNEL CS 30094
21203 BEAUNE CEDEX

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence : 35 316
Nombre de parts : 1,50

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Le prélèvement à la source a débuté le 1^{er} janvier 2019.

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2020, de vos revenus 2019. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2019.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...), rendez-vous sur le service «Gérer mon prélèvement à la source» accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Déclarant 1 - Nom de naissance : DEVILLE

situation du foyer		cas particulier		enfants majeurs célibataires		enfants mariés		personnes recueillies handicapées	
V		W							
RÉSIDENCE EXCLUSIVE				RÉSIDENCE ALTERNÉE				NOMBRE DE PARTS	
enfants mineurs ou handicapés		dont enfants handicapés		enfants mineurs ou handicapés		dont enfants handicapés			

1,50

	Déclar. 1			Total
IMPOT SUR LE REVENU				
Détail des revenus				
Pensions, retraites, rentes.....	9927			
Abattement spécial de 10%.....	- 993			
Salaires, pensions, rentes nets.....	8934			8934
Revenus perçus par le foyer fiscal				
Revenus fonciers nets.....				28062
Revenu brut global.....				36996
CSG déductible.....				- 1931
Revenu imposable.....				35065
Revenus au taux forfaitaire.....	Taux	12,8%	Montant	251
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				* 3097
Réduction d'impôt complémentaire.....				- 301
Montant de l'impôt net sur les revenus soumis au barème				2796
Impôt avant réductions d'impôt.....				2796
REDUCTIONS D'IMPOT ¹⁵	Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction	
Dons aux oeuvres.....	1300	1300	858	
Total des réductions d'impôt ²⁰.....				- 858
Impôt proportionnel.....				+ 32
Impôt total avant crédits d'impôt.....				1970
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS	Montant déclaré		Montant retenu	
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....	32		32	- 32
Emploi salarié à domicile.....	6669		6669	- 3335
Montant du crédit d'impôt calculé.....				- 3335
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				- 1397
PRELEVEMENTS SOCIAUX				
Détail des revenus		CSG - CRDS	PREL SOL	

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2022 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

>>> Suite de votre avis			
Revenus de capitaux mobiliers ⁴⁴	1	1	
Revenus fonciers nets ⁴⁵	28062	28062	
BASE IMPOSABLE.....	28063	28063	
Taux de l'imposition	9,70%	7,50%	
Montant de l'imposition.....	2722	2105	
Total des prélèvements sociaux nets.....			4827
Pour information :			
Montant de CSG déductible sur revenus du patrimoine ⁴⁹ pris en compte pour l'imposition des revenus perçus en 2020.....			1908
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2019 :			
IMPOT SUR LE REVENU			
Impôt sur le revenu 2019 dû ⁵³ :			
Retenue à la source prélevée en 2019 par vos verseurs de revenus :			
Acomptes prélevés en 2019 sur votre compte bancaire :			
Avance perçue sur les réductions et crédits d'impôt :			
Solde d'impôt sur les revenus 2019 :.....			- 2916
PRELEVEMENTS SOCIAUX			
Prélèvements sociaux au taux de 17,2% dus ⁵³ :			
Acomptes prélevés en 2019 sur votre compte bancaire :			
Prélèvements sociaux à 17,2% nets :.....			
Solde des prélèvements sociaux 2019 ⁵³:			- 1050
COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE			
			3966
CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.			
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES			
Revenu fiscal de référence ²⁵.....			35316
Informations indiquées pour mémoire			
RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible ¹⁹			250
PRELEVEMENT A LA SOURCE 2020			
Retrouvez l'ensemble de vos informations et vos éventuelles options sur impots.gouv.fr/votre espace particulier /gérer mon prélèvement à la source ou en appelant le 0809 401 401			

